

Question présentée par le député :

M. Jean-Luc Forni

Date de dépôt : 4 septembre 2015

Question écrite urgente

Qu'en est-il des conclusions sur la phase pilote du programme cantonal de lutte contre le surendettement (PCLS) ?

Dans sa réponse à la question écrite urgente 334, le Conseil d'Etat annonçait la poursuite du programme cantonal de lutte contre le surendettement (PCLS), suite à l'achèvement de la phase pilote menée du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2014. Le Conseil d'Etat précisait en outre que l'action accomplie durant cette période avait fait l'objet d'une évaluation conduite par la Direction générale de l'action sociale (DGAS) avec la participation des partenaires dudit programme. On apprenait également l'existence d'un questionnaire élaboré par la DGAS à l'intention des 23 partenaires de la plateforme de coordination afin d'évaluer les aspects quantitatifs et qualitatifs du PCLS. La synthèse de cette consultation a été présentée au Conseil d'Etat.

Alors que la phase pilote a fait l'objet d'une évaluation ayant incité le Conseil d'Etat à poursuivre le programme cantonal de lutte contre le surendettement (PCLS), mes questions sont les suivantes :

- *Pourquoi le rapport d'évaluation de la phase pilote du programme cantonal de lutte contre le surendettement n'a-t-il pas encore été publié ?*
- *Etant donné que le Conseil d'Etat a décidé de poursuivre le programme précité, y-a-t-il une volonté claire du département de l'instruction publique (DIP) d'inclure un programme de prévention du surendettement des jeunes au Postobligatoire 2 sans que cette décision ne soit laissée à la libre appréciation des directeurs d'établissements ?*
- *Une nouvelle campagne de prévention du surendettement des jeunes et un budget sont-ils prévus à cet effet ?*

- *Qu'en est-il de l'avenir du site internet www.stop-surendettement.ch ?*
- *Suite à la consultation des partenaires de la plateforme de coordination, quelles sont les nouvelles orientations prévues dans la poursuite du programme (PCLS) ?*
- *Est-ce qu'une évaluation qualitative sur l'adéquation de l'offre proposée par les partenaires de la plateforme de coordination pour répondre aux différentes situations, identifiées ou à venir a été ou va être effectuée par un organisme spécialisé extérieur ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat de ses réponses.